BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 922

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

391 834 520 RCS Clermont-Ferrand.
D2M SANTE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2000880.00 EUR.
Adresse : Parc d'Activités "pra de Serre" Rue Léon Serpollet, 63960 Veyre-Monton.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Suivant acte SSP du 28.05.2026, la Sté D2M REGLEMENTAIRE susvisée et la Sté D2M SANTE, SASU au capital de 2 000 880,00 euros dont le siège social est Pra De Serre, Rue Leon Serpollet – 63960 VEYRE-MONTON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND, sous le numéro 494 982 309, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Sté D2M REGLEMENTAIRE par la Sté D2M SANTE à qui la Sté D2M REGLEMENTAIRE fera apport de la totalité de son actif, évalué à 32.924,92 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 4.620 euros, soit un apport net d'un montant de 28.304,92 euros. Les termes et conditions du projet de fusion ont été établis par lesdites sociétés sur la base de leurs comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025. Les sociétés participantes à la fusion étant détenues à 100% de leur capital par la même société, la Sté KHEOPS 2 (988 223 087 RCS CLERMONT-FERRAND), lesdites sociétés entendent soumettre la présente opération au régime simplifié en application l'Art. L. 236-6 du code de commerce. Ainsi, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital ; l'apport ne donnera pas lieu à rémunération ni à échange de titres et il n'a pas été établi de rapport d'échange. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la Sté D2M REGLEMENTAIRE depuis le premier jour de l'exercice en cours, soit le 1er janvier 2025, jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront réputées avoir été réalisées et accomplies par la Sté D2M SANTE. Le projet de fusion a été déposé en date du 29.05.2026, au Greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND concernant les deux Stés D2M REGLEMENTAIRE et D2M SANTE. Les créanciers desdites sociétés, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..